





Appel à Projets – Dynamique 3M

المجتمع المدني والمواطنة

Contexte

Dans le cadre du projet « **Dynamique 3M – المجتمع المدني والمواطنة »**, cofinancé par le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en Tunisie, un appel à projets est lancé pour soutenir 24 micro-projets portés par des associations locales dans les gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid, Médenine et Ben Arous.

Dynamique 3M est un programme stratégique qui vise à renforcer le rôle des organisations de la société civile (OSC) en tant qu'actrices de transformation territoriale, tout en favorisant l'inclusion des jeunes, la gouvernance locale participative, l'ancrage des dynamiques citoyennes, et le développement durable dans ces régions prioritaires. À travers un travail en réseau, une logique de partenariat public-citoyen et la valorisation des dynamiques locales existantes, il cherche à positionner les OSC comme de véritables partenaires de l'action publique et initiateurs de solutions locales.

Dynamique 3M mobilise différents leviers d'action :

- Le soutien à la jeunesse, à travers la participation civique et le développement de compétences et d'opportunités socio-économiques.
- Le développement local et durable, dans une logique d'impact territorial.
- L'inclusion et l'égalité de genre, considérés comme des principes transversaux structurant l'ensemble des actions.

Le programme prévoit également :

- La mise en place de tiers-lieux collaboratifs dans chaque région, comme espaces de rencontre, d'innovation et d'échange entre les jeunes, les associations et les institutions publiques.
- L'accompagnement de micro-projets associatifs à fort potentiel transformateur, via des appels à projets structurés.







Le renforcement des capacités des OSC à travers un programme intensif de formations, de mentorat et d'outillage, afin de les soutenir dans leur rôle de facilitateurs de changement social, capables d'agir dans des contextes complexes tant sur le plan technico-juridique que de l'inscription dans les enjeux politiques et géopolitiques contemporains.

12 associations co-pilotes (3 par région) animent la dynamique régionale, en assurant un lien de proximité avec les associations bénéficiaires, les institutions partenaires, les jeunes et les citoyennes et citoyens engagés. Ces associations jouent un rôle central dans l'identification des priorités régionales et la coordination des différentes initiatives.

En complément, **entre 24 et 32 projets** (6 à 8 par région) seront soutenus financièrement selon des modalités adaptées (jusqu'à 33 000 TND par projet), avec un appui logistique pour organiser des événements inter-associatifs et des collaborations avec les institutions publiques.

Ainsi, cet appel à projets fixe le cadre commun et précède quatre appels spécifiques qui seront publiés séparément pour chaque région.

Thématiques régionales issues du diagnostic participatif

Dans chaque région couverte par le projet **Dynamique 3M**, les appels à projets seront orientés vers une **thématique spécifique**, en lien direct avec les priorités locales identifiées lors des **diagnostics participatifs** réalisés depuis mai 2025 par les associations partenaires. Ces thématiques émergent des réalités du terrain, des besoins exprimés par les acteurs associatifs, publics et citoyens, et visent à renforcer la pertinence et l'ancrage local des initiatives proposées. Cette approche garantit que chaque projet financé réponde à une problématique prioritaire du territoire concerné, tout en valorisant la co-construction et l'engagement communautaire.

Objectifs spécifiques

- Accompagner des initiatives génératrices d'impact social concret.
- Encourager des **dynamiques locales** et la coopération entre acteurs d'**un même territoire**.
- Valoriser des projets issus de la mise en réseau et de démarches collectives.







Avantages pour les associations sélectionnées

Les associations retenues dans le cadre de la Dynamique 3M bénéficieront d'un appui structuré et spécifique, leur permettant de renforcer leur position comme acteur local stratégique :

- **Programme de formation avancée** en gouvernance, mobilisation, genre, plaidoyer, communication, etc.
- Accès aux tiers-lieux régionaux pour organiser activités, rencontres et ateliers.
- Accompagnement technique régulier par des experts et associations copilotes.
- Intégration dans un réseau régional actif, propice à la coopération et aux innovations collectives.

Valorisation des actions via des événements, plateformes de visibilité et synergies avec les acteurs publics.

Financement

- Montant : allant jusqu'à 33 mille dinars par projet.

- Durée: 12 mois.

Modalités de financement échelonné et accompagnement global

Dans le cadre de cet appel à projets, **6 à 8 associations seront sélectionnées dans chaque région**. Le financement se déroulera en deux phases distinctes pour favoriser une coordination fluide et un accompagnement optimal.

- 3 associations bénéficieront d'un financement pour la mise en œuvre de leurs projets sur la période novembre 2025 – novembre 2026.
- Les trois autres associations seront financées à partir d'avril 2026 jusqu'à avril 2027.

Cependant, toutes les associations sélectionnées dans chaque région seront engagées dès novembre 2025 dans un programme commun d'accompagnement, comprenant des formations, des événements de mise en réseau, des temps d'échange inter-associatifs, ainsi qu'un appui technique régulier, afin de créer une dynamique territoriale cohérente et collaborative.







Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères qualitatifs et stratégiques suivants :

- 1. Pertinence et créativité de la proposition
 - Le projet doit répondre clairement à la thématique régionale spécifique définie dans le cadre du diagnostic participatif.
 - Le projet doit faire preuve de créativité, d'innovation sociale et d'ancrage territorial fort.
 - La clarté des objectifs, des résultats attendus et de la méthodologie proposée sera un élément déterminant.
- 2. Prise en compte des enjeux transversaux (critères d'évaluation prioritaires)
- Approche « genre »

Le projet adopte une approche *transformative* de l'égalité de genre, allant au-delà de la simple parité pour interroger les normes sociales et renforcer le pouvoir d'agir des femmes dans la gouvernance, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.

Notamment, tous les dispositifs proposés y compris les ateliers, les formations, les consultations et les événements de restitution doivent intégrer des modalités favorisant une participation équitable des femmes et des hommes. Cela inclut :

- Des horaires adaptés tenant compte des responsabilités domestiques et familiales;
- Un emplacement géographique accessible et sûr pour les participantes ;
- Une prise en considération des normes et barrières socioculturelles qui pourraient restreindre la participation féminine, notamment en zones rurales ou semi-urbaines ;
- Inclusion des personnes en situation de handicap :

L'ensemble du projet veille à garantir une accessibilité universelle aux personnes en situation de handicap, que ce soit au niveau physique, informationnel ou organisationnel. À ce titre, il est exigé que :

- Tous les lieux choisis pour les activités, formations, réunions et événements soient dès le départ identifiés comme accessibles, incluant rampes d'accès, toilettes adaptées, signalétique claire, etc.;
- L'accompagnement des personnes en situation de handicap soit anticipé dans le budget et les ressources humaines mobilisées.







Cette approche transversale doit être clairement intégrée dans la proposition de projet, traduite par des actions concrètes, budgétisées et suivies tout au long de la mise en œuvre.

3. Engagement dans la dynamique de réseau

- L'association s'engage à participer activement à l'ensemble des **formations**, accompagnements, ateliers et événements prévus dans le cadre du projet par l'Institut français de Tunisie, le SCAC et les associations co-pilotes.
- L'association démontre une volonté de **collaboration avec d'autres associations sélectionnées**, que ce soit par des actions communes, des événements inter-associatifs ou des mécanismes de coopération territoriale.

4. Partenariat avec des structures publiques

Les projets doivent s'inscrire dans une logique de co-construction territoriale, en développant des partenariats concrets et durables avec les institutions publiques locales. Il ne s'agit pas simplement d'une coordination ponctuelle, mais bien de bâtir des alliances ancrées dans les dynamiques locales.

- Les actions proposées doivent inclure des activités conjointes, co-animées ou coconstruites avec des établissements publics tels que les maisons de jeunes, les établissements éducatifs, les délégations régionales, les centres culturels, les municipalités ou autres structures pertinentes.
- L'implication effective de responsables ou d'animateurs publics (enseignants, éducateurs, cadres municipaux, etc.) devra être pensée dès la phase de conception du projet et valorisée dans le plan d'action, en tant qu'acteurs à part entière de la démarche.
- Une attention particulière sera portée aux formes de gouvernance partagée, aux engagements formalisés (lettres d'intention, conventions de partenariat) et à la capacité du projet à favoriser l'appropriation et la pérennisation des actions au sein des institutions publiques.

5. Montage partenarial et gouvernance

 Les projets portés en consortium inter-associatif (2 ou 3 associations locales partenaires) seront fortement valorisés. Ce mode de collaboration est encouragé pour renforcer la complémentarité des expertises, la mutualisation des ressources et l'ancrage territorial des actions.







Le montage financier des projets en consortium peut prendre deux formes :

- Un seul dossier de candidature peut être déposé par l'une des associations partenaires agissant comme chef de file, avec une subvention partagée entre les partenaires selon une convention de partenariat détaillant les rôles et responsabilités de chacun.
- Alternativement, les consortiums peuvent proposer un projet d'envergure plus importante et solliciter un budget supérieur au plafond initialement prévu, à condition que la demande soit clairement justifiée (ampleur du projet, nombre de bénéficiaires, impact territorial élargi, dimension innovante, etc.).
- La répartition claire des rôles, des responsabilités et des mécanismes de gouvernance entre les membres du consortium (planning, coordination, reporting) sera examinée avec attention. Une convention inter-associative formalisée pourra être exigée en cas de sélection.

6. Capacité opérationnelle et calendrier

- Les projets devront démontrer une capacité claire de mise en œuvre, avec un calendrier structuré et réaliste, couvrant les phases clés du projet.
- Le budget proposé devra être cohérent et justifié, en lien direct avec les activités planifiées, et refléter la capacité administrative et financière de l'association à gérer des fonds de manière rigoureuse.
- Un dispositif de suivi-évaluation est requis, incluant des indicateurs mesurables et des outils de suivi permettant d'assurer le bon déroulement du projet et de mesurer ses effets auprès des bénéficiaires.

7. Temps d'implication dans la formation et l'accompagnement

L'engagement de l'équipe projet dans les activités de formation et de renforcement des capacités sera un critère clé de sélection.

Seront particulièrement valorisés :

- Le temps que l'équipe soit prête à consacrer aux formations proposées (en ligne et en présentiel).
- La participation de plusieurs membres de l'association, pour assurer une meilleure appropriation collective des contenus et renforcer l'impact des apprentissages au sein de la structure.







8. Offre financière (dans le cadre d'un appel à prestations uniquement)

- Pour les projets prévoyant des prestations ou accompagnements externes: la cohérence entre l'offre technique et l'offre financière sera évaluée, en tenant compte du nombre de jours, de la diversité des expertises et du coût proposé.
- Les prestations liées à la restauration et aux pauses-café ne doivent pas dépasser 20 % du budget total alloué au projet.
- Les événements et formations doivent être organisés prioritairement dans les locaux publics (maison de jeunes, maison de culture, etc.) ou ceux d'une association impliquée dans le projet. Toute proposition de location d'un espace privé devra être dûment justifiée et soumise à validation en amont.

Modalités de candidature

Les associations souhaitant participer à cet appel à projets doivent soumettre un dossier complet, conformément aux modalités ci-dessous :

1. Formulaire de projet :

Les candidates doivent remplir le formulaire de candidature prévu à cet effet (voir pièce jointe). Ce formulaire doit détailler l'idée de projet, les objectifs, les activités envisagées, le budget prévisionnel et le calendrier de mise en œuvre.

2. Pièces administratives obligatoires :

Le dossier de candidature doit impérativement être accompagné des documents suivants :

- Statuts de l'association ;
- RNE (Registre National des Entreprises) mis à jour pour le mois de septembre.
- Carte d'identification fiscale (Patente).
- Extrait du JORT portant publication de l'association.
- Liste actualisée du bureau exécutif signée et datée.
- Lettre de demande de subvention à l'attention de Monsieur le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle.

3. Transmission du dossier

Le formulaire dûment rempli, ainsi que l'ensemble des pièces administratives listées cidessus, doivent être envoyés en un seul envoi par courriel à l'adresse suivante :

[societe-civile@institutfrancais-tunisie.com]

Tout dossier incomplet ou transmis après la date limite ne sera pas pris en compte.







Calendrier indicatif

09 septembre 2025 : Publication de l'appel à projet pour chaque région

28 septembre 2025 : Date limite de dépôt des candidatures.

Mi-Octobre 2025 : annonce des projets sélectionnés

Appels à projets spécifiques par région

Pour consulter les appels à projets spécifiques, incluant les thématiques prioritaires, les conditions d'éligibilité, ainsi que les détails pratiques pour chaque région, veuillez vous référer aux documents ci-dessous :

Appel à Projets – Région de <u>Médenine</u>

Lancement: 09 septembre 2025

Clôture: 02 octobre 2025

Pour consulter l'appel à projets Médenine, suivez ce LIEN

• Appel à Projets – Région de Sidi Bouzid

Lancement: 09 septembre 2025

Clôture: 02 octobre 2025

Pour consulter l'appel à projets Sidi Bouzid, suivez ce LIEN

• Appel à Projets - Région de Kasserine

Lancement: 18 septembre 2025

Clôture: 09 octobre 2025

Pour consulter l'appel à projets Kasserine, suivez ce LIEN

• Appel à Projets – Région de Ben Arous

Lancement: 18 septembre 2025

Clôture: 09 octobre 2025

Pour consulter l'appel à projets Ben Arous, suivez ce LIEN